



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Bulletin officiel

N° 5 du 5 mai 2017

Sommaire général

Sommaire chronologique

Administration
centrale

Plan de classement

Bureau des cabinets

Secrétariat général

- Mission Parlement européen
- Mission ressources communes
- Direction des ressources humaines
- Délégation aux systèmes d'information
- Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
- Service des affaires financières et immobilières
- Institut de la gestion publique et du développement économique
- Service de la communication

Direction générale des entreprises

- Secrétariat général
- Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises
 - S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie
 - S-D du droit des entreprises
- Service de l'industrie
- Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services
 - S-D du tourisme
- Service de l'action territoriale, européenne et internationale
 - Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat
 - Tutelle des chambres de commerce et d'industrie
 - S-D de la réindustrialisation et des restructurations d'entreprises

Direction générale des finances publiques

Direction générale du Trésor

Direction du budget

Direction générale des douanes et droits indirects

- Commission de conciliation et d'expertise douanière

Direction générale des douanes et droits indirects – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

- Service commun des laboratoires

Direction générale de l'INSEE

Direction des affaires juridiques

Contrôle général économique et financier

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

- Institut Mines-Télécom
- Télécom École de management
- Télécom SudParis
- Télécom Bretagne
- Télécom ParisTech
- Télécom Lille 1
- École nationale supérieure des mines de Paris
- École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne
- École nationale supérieure des mines d'Alès
- École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux
- École nationale supérieure des mines de Douai
- École nationale supérieure des mines de Nantes

Agence des participations de l'État

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles

Délégation interministérielle aux normes

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Autres organismes

- La Monnaie de Paris
- Institut national de la propriété industrielle
- Établissement Bpifrance
- Établissement de la Retraite additionnelle de la Fonction publique

Sommaire général

	Pages
Direction générale des entreprises	
<i>Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services</i>	
Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (attribution initiale).....	1
Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (renouvellement)	3
<i>Service de l'action territoriale, européenne et internationale</i>	
<i>Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat</i>	
Décision du 28 mars 2017 relative à l'ouverture des épreuves de la session 2017 de l'examen national d'aptitude pour l'accès aux niveaux 2 ou 3 de la catégorie cadre supérieur de l'emploi de directeur de centre de formation, directeur des services de développement économique, directeur des services administratif et/ou financier (annexe IV du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat).....	5
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat.....	8
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat.....	9
Direction générale du Trésor	
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination au Bureau central de tarification.....	10
Direction du budget	
Décision du 22 mars 2017 fixant la rémunération de la directrice générale de l'Établissement public foncier de Languedoc-Roussillon.....	11
Décision du 22 mars 2017 fixant la rémunération du directeur général de l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée	12
Décision du 3 avril 2017 fixant la rémunération du président du conseil d'administration de l'Institut français.....	13
Décision du 5 avril 2017 fixant la rémunération du directeur de l'Agence du service civique	14
Décision du 10 avril 2017 fixant la rémunération de la directrice générale de l'Établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes.....	15
Direction générale des douanes et droits indirects	
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	
<i>Service commun des laboratoires</i>	
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination du responsable du laboratoire de Rennes	16
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination du responsable du laboratoire de Lille.....	17
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination du responsable du laboratoire du Havre.....	18

	Pages
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination de l'adjoint au responsable du laboratoire de Montpellier	19
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination du responsable du laboratoire de Bordeaux	20
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination d'une chargée de mission auprès d'un responsable d'établissement	21
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination de l'adjoint au responsable scientifique à l'unité de direction	22
Décision du 30 mars 2017 portant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire à vocation nationale	23
Décision du 30 mars 2017 portant fin de délégation de signature de l'ordonnateur secondaire à vocation nationale	25

Direction des affaires juridiques

Arrêté du 12 avril 2017 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics	26
--	----

Contrôle général économique et financier

Arrêté du 3 avril 2017 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier	27
Décision du 20 avril 2017 portant affectation à la mission « Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public » du contrôle général économique et financier	28

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Télécom Bretagne

Arrêté du 15 février 2017 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom	29
Arrêté du 15 février 2017 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom, spécialité réseaux et télécommunications, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Bretagne	34
Décision du 23 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire	36
Décision du 27 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire	38
Décision du 8 mars 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire	39

Télécom ParisTech

Arrêté du 28 février 2017 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom	40
--	----

Télécom Lille 1

Décision du 13 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai	47
Décision du 16 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai	48

	Pages
Décision du 8 mars 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai	49
<i>École nationale supérieure des mines de Paris</i>	
Arrêté du 16 mars 2017 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris-VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE	50
Arrêté du 20 mars 2017 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)	51
Arrêté du 27 mars 2017 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris – Cycle ingénieurs civils	52
Arrêté du 3 avril 2017 portant nomination d'une directrice adjointe à l'École nationale supérieure des mines de Paris	56
Arrêté du 3 avril 2017 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)	57

Sommaire chronologique

	Pages
13 février 2017	
Décision du 13 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai	47
15 février 2017	
Arrêté du 15 février 2017 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom	29
Arrêté du 15 février 2017 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom, spécialité réseaux et télécommunications, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Bretagne	34
16 février 2017	
Décision du 16 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai	48
23 février 2017	
Décision du 23 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire	36
27 février 2017	
Décision du 27 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire	38
28 février 2017	
Arrêté du 28 février 2017 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom	40
8 mars 2017	
Décision du 8 mars 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire	39
Décision du 8 mars 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai	49
16 mars 2017	
Arrêté du 16 mars 2017 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris-VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE	50

20 mars 2017

Arrêté du 20 mars 2017 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech).....	51
--	----

22 mars 2017

Décision du 22 mars 2017 fixant la rémunération de la directrice générale de l'Établissement public foncier de Languedoc-Roussillon.....	11
Décision du 22 mars 2017 fixant la rémunération du directeur général de l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée.....	12

27 mars 2017

Arrêté du 27 mars 2017 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris – Cycle ingénieurs civils.....	52
--	----

28 mars 2017

Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination au Bureau central de tarification.....	10
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination du responsable du laboratoire de Rennes.....	16
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination du responsable du laboratoire de Lille.....	17
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination du responsable du laboratoire du Havre.....	18
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination de l'adjoint au responsable du laboratoire de Montpellier.....	19
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination du responsable du laboratoire de Bordeaux.....	20
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination d'une chargée de mission auprès d'un responsable d'établissement.....	21
Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination de l'adjoint au responsable scientifique à l'unité de direction.....	22
Décision du 28 mars 2017 relative à l'ouverture des épreuves de la session 2017 de l'examen national d'aptitude pour l'accès aux niveaux 2 ou 3 de la catégorie cadre supérieur de l'emploi de directeur de centre de formation, directeur des services de développement économique, directeur des services administratif et/ou financier (annexe IV du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat).....	5

30 mars 2017

Décision du 30 mars 2017 portant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire à vocation nationale.....	23
Décision du 30 mars 2017 portant fin de délégation de signature de l'ordonnateur secondaire à vocation nationale.....	25

3 avril 2017

Arrêté du 3 avril 2017 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier.....	27
Arrêté du 3 avril 2017 portant nomination d'une directrice adjointe à l'École nationale supérieure des mines de Paris.....	56
Arrêté du 3 avril 2017 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech).....	57

	Pages
Décision du 3 avril 2017 fixant la rémunération du président du conseil d'administration de l'Institut français.....	13
5 avril 2017	
Décision du 5 avril 2017 fixant la rémunération du directeur de l'Agence du service civique	14
10 avril 2017	
Décision du 10 avril 2017 fixant la rémunération de la directrice générale de l'Etablissement public chargé de la formation professionnelle des adultes.....	15
12 avril 2017	
Arrêté du 12 avril 2017 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics	26
20 avril 2017	
Décision du 20 avril 2017 portant affectation à la mission « Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public » du contrôle général économique et financier	28
Non daté	
Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (attribution initiale)	1
Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (renouvellement).....	3
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat.....	8
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat.....	9

Direction générale des entreprises
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »
(attribution initiale)**

Le ministre de l'économie et des finances et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 23 février 2017,

Décident:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes :

Dossier 2016-3848: Avel.

Dossier 2016-3857: Secma Cabon.

Dossier 2016-3865: Fauchon Réceptions.

Dossier 2016-3793: Couleur Chocolat.

Dossier 2016-3854: Anis de l'Abbaye de Flavigny-Troubat.

Dossier 2016-3796: Alpina Savoie.

Dossier 2016-3785: GL Altesse.

Dossier 2016-3855: Broussaud Textiles.

Dossier 2016-3887: Stark and Sons.

Dossier 2016-3790: L'Art de l'Espadrille.

Dossier 2016-3842: Lucal.

Dossier 2016-3836: Maroquinerie Renouard.

Dossier 2016-3810: Handysoie.

Dossier 2016-3845: Ets Ferrand.

Dossier 2016-3824: Ragni.

Dossier 2016-3867: La Pendulerie.

Dossier 2016-3777: Du Chêne Vert.

Dossier 2016-3801: Kerlan.

Dossier 2016-3808: Dissidi.

Dossier 2016-3843: Bassaisteguy-Masson.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 avril 2017.

Le ministre de l'économie et des finances,
MICHEL SAPIN

La secrétaire d'État
chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,
MARTINE PINVILLE

Direction générale des entreprises
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »
(renouvellement)**

Le ministre de l'économie et des finances et la secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 23 février 2017,

Décident:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier 2016-3821: Dehondt Technologies.

Dossier 2016-3813: Alain Montpied Charronnage.

Dossier 2016-3721: Espuna.

Dossier 2016-3847: Le Taillevent.

Dossier 2016-3812: Alexandre Mareuil.

Dossier 2016-3860: Effet Passementeries.

Dossier 2016-3849: Maison Massaro.

Dossier 2016-3829: Agnelle.

Dossier 2016-3830: Serrurerie Romano.

Dossier 2016-3826: Remy Garnier.

Dossier 2016-3815: Terres cuites de Courboissy.

Dossier 2016-3817: Mamias.

Dossier 2016-3818: Biard-Roy.

Dossier 2016-3859: Berthier Christophe.

Dossier 2016-3816: Montgolfier.

Dossier 2016-3814: Laurent Plet.

Dossier 2016-3750: Saboterie des Lacs.

Dossier 2016-3835: Chantier naval Dubourdiou.

Dossier 2016-3893: Atelier de Ricou.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 avril 2017.

Le ministre de l'économie et des finances,
MICHEL SAPIN

*La secrétaire d'État
chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
MARTINE PINVILLE

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Décision du 28 mars 2017 relative à l'ouverture des épreuves de la session 2017 de l'examen national d'aptitude pour l'accès aux niveaux 2 ou 3 de la catégorie cadre supérieur de l'emploi de directeur de centre de formation, directeur des services de développement économique, directeur des services administratif et/ou financier (annexe IV du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat)

Le président de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat,
Vu le statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat ;
Vu l'avis favorable rendu par le bureau de l'APCMA, le 9 mars 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'annexe IV du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, il est organisé un examen national d'aptitude pour l'accès aux niveaux 2 ou 3 de la catégorie cadre supérieur de l'emploi de directeur de centre de formation, directeur des services de développement économique, directeur des services administratif et/ou financier, directeur régional de développement économique, directeur régional de la formation, directeur régional des services administratif et/ou financier, ouvert :

1° Aux cadres des établissements mentionnés à l'article 1^{er} du statut exerçant en cette qualité depuis au moins cinq ans. Une attestation du directeur général de l'assemblée permanente des chambres de métiers ou du secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat départementale ou de chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale ou chambre régionale de métiers et de l'artisanat ou de chambre de métiers et de l'artisanat de région selon le cas, justifie que le candidat exerce effectivement une fonction de cadre ;

2° Aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme d'un institut d'études politiques ou d'un titre ou diplôme de même niveau autorisant l'inscription au concours externe de l'École nationale d'administration. Sont également admis à se présenter les candidats titulaires d'un diplôme délivré au sein de l'union européenne et reconnu équivalent aux titres précités ;

3° Aux candidats qui justifient d'une expérience significative dans des fonctions de dirigeants de société, d'association ou d'un ou plusieurs services d'une entreprise. La qualité de cette expérience est appréciée par un comité dit de sélection composé du président de l'assemblée permanente des chambres de métiers ou du représentant qu'il désigne, du directeur général de l'assemblée permanente des chambres de métiers ou du représentant qu'il désigne, du représentant des secrétaires généraux à la commission paritaire nationale prévue à l'article 56 du statut et d'un membre du réseau correspondant à l'emploi type, désigné par le collègue 1 de la commission paritaire nationale définie à l'article 56 du statut.

Article 2

Modalités d'organisation de l'examen

La préinscription en ligne :

- les candidats sont invités à déposer le dossier en ligne en se connectant sur artisanat.fr rubrique « l'examen aux fonctions de directeur » ;
- le formulaire est accessible en ligne avec la liste des pièces justificatives à joindre lors de la préinscription ;

- les candidats peuvent consulter la notice d'utilisation et la notice d'information leur permettant de compléter le dossier, accessibles sur le site artisanat.fr rubrique « l'examen aux fonctions de directeur ».

Délais :

- date d'ouverture des préinscriptions : à compter du vendredi 14 avril ;
- date de clôture des préinscriptions en ligne : mercredi 14 juin inclus ;
- les dossiers qui ne seront pas complétés jusqu'à la date limite seront rejetés.

L'inscription définitive :

- l'inscription deviendra définitive à réception et après contrôle de recevabilité de toutes les pièces obligatoires ;
- les frais d'inscription doivent être adressés par chèque à l'ordre de l'APCMA à l'adresse suivante au plus tard le mercredi 14 juin (cachet de la poste faisant foi) :

APCMA
Service DG – examen DIR-2017
12, avenue Marceau
75008 Paris.

Informations :

il ne sera répondu qu'aux demandes formulées par écrit.

Convocations :

- les candidats recevables à se présenter seront convoqués par courrier ;
- les candidats ne remplissant pas les conditions de recevabilité seront informés par courrier.

Dates de l'examen :

- les épreuves se dérouleront à Paris, à partir du 12 septembre 2017.

Composition du dossier de candidature

Les pièces justificatives de recevabilité obligatoires suivantes (télétransmises lors de la procédure électronique) :

- le formulaire électronique complété et validé ;
- la copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- une lettre motivée de candidature ainsi qu'un curriculum vitae à jour ;
- une photo récente d'identité indiquant les noms et prénom du candidat ;
- une copie de l'ensemble des diplômes obtenus

Frais d'inscription à envoyer par voie postale :

- les frais sont fixés à 95 euros et sont dus par tous les candidats.

Article 3

Modalités de participation à l'examen

1. Casier judiciaire :

Le jour de l'examen, se munir obligatoirement du casier judiciaire (bulletin n° 3).

2. Désistement :

Un délai de prévenance, en cas de désistement pour raisons professionnelles justifiées par l'employeur, est fixé à deux semaines au moins avant la date de convocation. Seul le désistement pour raisons médicales justifiées sera accepté en deçà de ce délai.

Les droits d'inscription seront effectivement acquis par l'APCMA et le jury se réserve le droit de constater la carence du candidat.

3. Abandon en cours d'épreuves :

Les droits d'inscription resteront acquis par l'APCMA en cas d'abandon en cours d'épreuve.

4. Certificat médical :

Tout candidat inscrit sur la liste d'aptitude et recruté par une chambre de métiers et de l'artisanat se verra demander par celle-ci un certificat médical attestant que sont remplies les conditions d'aptitude physique (excepté le candidat recruté par la CMA, CMAI, CMAR ou CRMA où il est en poste).

Fait le 28 mars 2017.

*Le président de l'assemblée permanente
des chambres de métiers et de l'artisanat,*
B. STALTER

Direction générale des entreprises
 Service de l'action territoriale, européenne et internationale
 Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
 ET DES FINANCES

**Avis de vacance de poste de secrétaire général
 de la chambre de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant:

ÉTABLISSEMENT	DATE prévue de recrutement	CLASSIFICATION de l'emploi	DÉLAI de présentation des candidatures	CANDIDATURES à adresser à :
Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Indre	1 ^{er} septembre 2017	Rang 3	Avant le 15 mai 2017	M. le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Indre, 31, rue Robert-Mallet-Stevens, BP 296, 36006 Chateauroux Cedex

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances consultable sur le portail de l'économie et des finances: economie.gouv.fr, rubrique Suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site internet www.artisanat.fr, rubrique Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Avis de vacance de poste de secrétaire général
de la chambre de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant:

ÉTABLISSEMENT	DATE PRÉVUE de recrutement	CLASSIFICATION de l'emploi	DÉLAI de présentation des candidatures	CANDIDATURES à adresser à :
Chambre de métiers et de l'artisanat du Cher	1 ^{er} septembre 2017	Rang 1	Avant le 15 mai 2017	M. le Président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Cher, 15, rue Henri-Dunant, CS 80345, 18023 Bourges Cedex

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique Les CMA recrutent – L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : economie.gouv.fr, rubrique Suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site internet www.artisanat.fr, rubrique Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification ;
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière de risques de responsabilité civile médicale en vertu de l'article L. 251-1 du code des assurances, en qualité de représentants des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Nicolas Gombault (Sou Médical Groupe MACSF), titulaire ;

M. Philippe Bouyer (Médicale de France), titulaire ;

M. Pierre-Yves Laffargue (Axa), suppléant ;

M. Sabri Boudrama (Sham), titulaire ;

Mme Sandrine Fargeon (Sham), suppléante.

Article 2

Les membres du Bureau central de tarification ainsi que leurs suppléants sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.

Article 3

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 28 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
T. GROH

Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Décision du 22 mars 2017 fixant la rémunération de la directrice générale de l'Établissement public foncier de Languedoc-Roussillon

Le ministre de l'économie et des finances et le secrétaire d'Etat chargé du budget et des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 10 mars 2017 portant nomination de Mme Sophie Lafenetre, en qualité de directrice générale de l'Établissement public foncier de Languedoc-Roussillon à compter du 13 mars 2017,

Décident:

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de Mme Sophie Lafenetre, directrice générale de l'Établissement public foncier de Languedoc-Roussillon, est fixée à compter de la date d'effet de sa nomination dans les conditions ci-après définies :

- une part fixe, à caractère fonctionnel, de 107 000 €;
- une part variable sur objectifs, d'un montant maximal de 20 % de la part fonctionnelle, soit 21 400 € en année pleine.

Article 2

La directrice générale de l'Établissement public foncier de Languedoc-Roussillon est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 22 mars 2017

Le ministre de l'économie et des finances,
MICHEL SAPIN

*Le secrétaire d'Etat chargé du budget
et des comptes publics,*
CHRISTIAN ECKERT

Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Décision du 22 mars 2017 fixant la rémunération du directeur général de l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée

Le ministre de l'économie et des finances et le secrétaire d'État chargé du budget et des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 2 mars 2017 portant nomination de M. Hugues Parant, en qualité de directeur général de l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée à compter du 6 mars 2017,

Décident:

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de M. Hugues Parant, directeur général de l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée, est fixée à compter de la date d'effet de sa nomination dans les conditions ci-après définies:

- une part fixe de 159 500 €, composée d'une part fonctionnelle de 131 500 € et d'un complément personnel de 28 000 €;
- une part variable sur objectifs, d'un montant maximal de 20 % de la part fonctionnelle, soit 26 300 € en année pleine.

Article 2

Le directeur général de l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 22 mars 2017.

Le ministre de l'économie et des finances,
MICHEL SAPIN

*Le secrétaire d'État chargé du budget
et des comptes publics,*
CHRISTIAN ECKERT

Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Décision du 3 avril 2017 fixant la rémunération du président du conseil d'administration de l'Institut français

Le ministre de l'économie et des finances et le secrétaire d'État chargé du budget et des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3;

Vu le décret du 14 janvier 2016 portant nomination de M. Bruno Foucher, en qualité de président du conseil d'administration de l'établissement public Institut français et ambassadeur, chargé de mission pour l'action culturelle de la France, à compter du 1^{er} février 2016,

Décident:

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de M. Bruno Foucher, président du conseil d'administration de l'établissement public Institut français, est fixée à compter de la date d'effet de sa nomination dans les conditions ci-après définies :

- une part fixe de 130 000 €, composée d'une part fonctionnelle de 110 000 € et d'un complément personnel de 20 000 €;
- une part variable sur objectifs, d'un montant maximal de 15 % de la part fonctionnelle, soit 16 500 € en année pleine.

Article 2

Le président du conseil d'administration de l'établissement public Institut français est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 3 avril 2017.

Le ministre de l'économie et des finances,
MICHEL SAPIN

*Le secrétaire d'État chargé du budget
et des comptes publics,*
CHRISTIAN ECKERT

Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Décision du 5 avril 2017 fixant la rémunération du directeur de l'Agence du service civique

Le ministre de l'économie et des finances et le secrétaire d'État chargé du budget et des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 9 mars 2017 portant nomination de M. Ludovic Abiven en qualité de directeur de l'Agence du service civique,

Décident:

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de M. Ludovic Abiven, directeur de l'Agence du service civique (ASC), est fixée à compter de la date d'effet de sa nomination dans les conditions ci-après définies:

- une part fixe, à caractère fonctionnel, de 90 000 €;
- une part variable sur objectifs, d'un montant maximal de 10 % de la part fonctionnelle, soit 9 000 € en année pleine.

Article 2

Le directeur de l'agence du service civique est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 5 avril 2017.

Le ministre de l'économie et des finances,
MICHEL SAPIN

*Le secrétaire d'État chargé du budget
et des comptes publics,*
CHRISTIAN ECKERT

Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Décision du 10 avril 2017 fixant la rémunération de la directrice générale de l'Établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes

Le ministre de l'économie et des finances et le secrétaire d'Etat chargé du budget et des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3;

Vu le décret du 8 décembre 2016 portant nomination, à compter du 1^{er} janvier 2017, de Mme Pascale d'Artois de Bournonville en qualité de directrice générale de l'Établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes,

Décident:

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de Mme Pascale d'Artois de Bournonville, directrice générale de l'Établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes, est fixée à compter de la date d'effet de sa nomination dans les conditions ci-après définies:

- une part fixe de 173 000 €, composée d'une part fonctionnelle de 145 000 € et d'un complément personnel de 28 000 €;
- une part variable sur objectifs, d'un montant maximal de 15 % de la part fonctionnelle, soit 21 750 € en année pleine.

Article 2

La directrice générale de l'Établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 10 avril 2017.

Le ministre de l'économie et des finances,
MICHEL SAPIN

*Le secrétaire d'État chargé du budget
et des comptes publics,*
CHRISTIAN ECKERT

Direction générale des douanes et droits indirects
Direction générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes
Service commun des laboratoires

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination
du responsable du laboratoire de Rennes**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2000-1011 du 17 octobre 2000 portant statut particulier des personnels scientifiques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie modifié par le décret n° 2007-1361 du 17 septembre 2007;

Vu l'arrêté du 14 mars 2006 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service commun des laboratoires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie »;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2009 portant nomination du chef du service commun des laboratoires;

Vu l'avis favorable émis lors de la commission administrative paritaire n° 1 du 16 décembre 2016,

Arrete:

Article 1^{er}

Mme Joëlle BAYLÉ, directrice de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, est nommée responsable du laboratoire de Rennes, à compter du 3 juillet 2017.

Article 2

Le chef du service commun des laboratoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 28 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service,
G. PÉRUILHÉ

Direction générale des douanes et droits indirects
Direction générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes
Service commun des laboratoires

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination du responsable du laboratoire de Lille

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2000-1011 du 17 octobre 2000 portant statut particulier des personnels scientifiques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie modifié par le décret n° 2007-1361 du 17 septembre 2007;

Vu l'arrêté du 14 mars 2006 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service commun des laboratoires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie »;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2009 portant nomination du chef du service commun des laboratoires;

Vu l'avis favorable émis lors de la commission administrative paritaire n° 1 du 16 décembre 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Marie-Odile FOURMOY, directrice de laboratoire de classe normale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, est nommée responsable du laboratoire de Lille, à compter du 3 juillet 2017.

Article 2

Le chef du service commun des laboratoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 28 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service,
G. PÉRUILHÉ

Direction générale des douanes et droits indirects
Direction générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes
Service commun des laboratoires

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination du responsable du laboratoire du Havre

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2000-1011 du 17 octobre 2000 portant statut particulier des personnels scientifiques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie modifié par le décret n° 2007-1361 du 17 septembre 2007;

Vu l'arrêté du 14 mars 2006 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service commun des laboratoires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie »;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2009 portant nomination du chef du service commun des laboratoires;

Vu l'avis favorable émis lors de la commission administrative paritaire n° 1 du 27 mars 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

M. François LACROIX, directeur de laboratoire de classe supérieure du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, est nommé responsable du laboratoire du Havre, à compter du 1^{er} mai 2017.

Article 2

Le chef du service commun des laboratoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 28 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service,
G. PÉRUILHÉ

Direction générale des douanes et droits indirects
Direction générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes
Service commun des laboratoires

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination
de l'adjoint au responsable du laboratoire de Montpellier**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2000-1011 du 17 octobre 2000 portant statut particulier des personnels scientifiques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie modifié par le décret n° 2007-1361 du 17 septembre 2007;

Vu l'arrêté du 14 mars 2006 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service commun des laboratoires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie »;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2009 portant nomination du chef du service commun des laboratoires;

Vu l'avis favorable émis lors de la commission administrative paritaire n° 1 du 16 décembre 2016,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Annaïck LE LEUCH, directrice de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, est nommée adjointe au responsable du laboratoire du Montpellier, à compter du 3 juillet 2017.

Article 2

Le chef du service commun des laboratoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 28 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service,
G. PÉRUILLÉ

Direction générale des douanes et droits indirects
Direction générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes
Service commun des laboratoires

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination du responsable du laboratoire de Bordeaux

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2000-1011 du 17 octobre 2000 portant statut particulier des personnels scientifiques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie modifié par le décret n° 2007-1361 du 17 septembre 2007;

Vu l'arrêté du 14 mars 2006 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service commun des laboratoires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie »;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2009 portant nomination du chef du service commun des laboratoires;

Vu l'avis favorable émis lors de la commission administrative paritaire n° 1 du 16 décembre 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean-Philippe ROSEC, directeur de laboratoire de classe normale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, est nommé responsable du laboratoire de Bordeaux, à compter du 3 juillet 2017.

Article 2

Le chef du service commun des laboratoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 28 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service,
G. PÉRUILHÉ

Direction générale des douanes et droits indirects
Direction générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes
Service commun des laboratoires

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination
d'une chargée de mission auprès d'un responsable d'établissement**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2000-1011 du 17 octobre 2000 portant statut particulier des personnels scientifiques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie modifié par le décret n° 2007-1361 du 17 septembre 2007;

Vu l'arrêté du 14 mars 2006 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service commun des laboratoires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie »;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2009 portant nomination du chef du service commun des laboratoires,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Marie-Hélène SALAGOITY, directrice de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, est nommée chargée de mission auprès du responsable du laboratoire de Bordeaux à compter du 3 juillet 2017 jusqu'à son départ à la retraite.

Article 2

Le chef du service commun des laboratoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 28 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service,
G. PÉRUILHÉ

Direction générale des douanes et droits indirects
Direction générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination
de l'adjoint au responsable scientifique à l'unité de direction**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2000-1011 du 17 octobre 2000 portant statut particulier des personnels scientifiques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie modifié par le décret n° 2007-1361 du 17 septembre 2007;

Vu l'arrêté du 14 mars 2006 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service commun des laboratoires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie »;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2009 portant nomination du chef du service commun des laboratoires;

Vu l'avis favorable émis lors de la commission administrative paritaire n° 1 du 27 mars 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean-Pierre YIM, directeur de laboratoire de classe supérieure du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, est nommé adjoint au responsable département scientifique à l'unité de direction, à compter du 1^{er} mai 2017.

Article 2

Le chef du service commun des laboratoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 28 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service,
G. PÉRUILHÉ

Direction générale des douanes et droits indirects
Direction générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 30 mars 2017 portant délégation de signature
de l'ordonnateur secondaire à vocation nationale**

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant à règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris en application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics;

Vu l'arrêté du 14 mars 2006 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service commun des laboratoires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie »;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2006 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'un ordonnateur secondaire à vocation nationale au service commun des laboratoires du ministère de l'économie des finances et de l'industrie;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2009 portant nomination de M. Gérard PÉRUILLHÉ, en qualité de chef du service commun des laboratoires;

Vu l'instruction interne au SCL IN-DI-03 relative aux règles générale de délégation,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François LACROIX, responsable d'établissement du laboratoire SCL du Havre, à l'effet de signer à compter du 1^{er} mai 2017 au nom du chef du service commun des laboratoires, ordonnateur secondaire à vocation nationale tous actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses du budget général de l'Etat relevant de la compétence du laboratoire SCL du Havre.

Article 2

La délégation donnée à l'article 1 n'est pas consentie en ce qui concerne les ordres de réquisition du comptable public et les décisions de passer outre aux avis défavorables du département comptable ministériel des ministères économiques et financiers.

Article 3

La présente délégation vaut habilitation de « valideur Chorus », « gestionnaire valideur Chorus DT », « demande de paiement flux 4 » et « attestation de service fait » dans le respect des procédures CHORUS.

Article 4

Le délégataire cité à l'article 1 ne peut pas subdéléguer sa signature d'ordonnateur secondaire à vocation nationale délégué.

Article 5

Une copie de la présente décision, comportant l'exemplaire de la signature du délégataire sera transmise au centre de prestations financières des ministères économiques et financiers (CPFi).

Article 6

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 30 mars 2017.

Le chef du service commun des laboratoires,

G. PERUILHÉ

Exemplaire de la signature du délégataire

F. LACROIX

Direction générale des douanes et droits indirects
Direction générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 30 mars 2017 portant fin de délégation de signature
de l'ordonnateur secondaire à vocation nationale**

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant à règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris en application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics;

Vu l'arrêté du 14 mars 2006 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service commun des laboratoires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie »;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2006 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'un ordonnateur secondaire à vocation nationale au service commun des laboratoires du ministère de l'économie des finances et de l'industrie;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2009 portant nomination de M. PÉRUILHÉ Gérard, en qualité de chef du service commun des laboratoires;

Vu l'instruction interne au SCL IN-DI-03 relative aux règles générales de délégation;

Vu la décision portant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire à vocation nationale en faveur de M. Jean-Pierre YIM en date du 1^{er} Juillet 2015,

Décide :

Article 1^{er}

Le chef du service commun des laboratoires, ordonnateur secondaire à vocation nationale au service commun des laboratoires, met fin à compter du 30 avril 2017 à la délégation de signature en faveur de M. Jean-Pierre YIM, responsable d'établissement du laboratoire SCL du Havre.

Article 2

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 30 mars 2017.

Le chef du service commun des laboratoires,
G. PERUILHÉ

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 12 avril 2017 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et notamment son article 142;

Vu la proposition du secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en date du 4 avril 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Sur proposition du secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, sont désignés pour siéger comme membres du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatif aux marchés publics :

- M. Ellion (Brieg), chef de mission agriculture et environnement, chef du bureau de la commande publique et des achats à la direction des affaires financières, sociales et logistiques, sous-direction de la logistique et du patrimoine.
- M. Dumas (Patrick), attaché d'administration de l'État, responsable des marchés publics de travaux, immobiliers et maintenance, bureau de la commande publique et des achats à la direction des affaires financières, sociales et logistiques, sous-direction de la logistique et du patrimoine.
- M. Game (Thierry), attaché d'administration de l'État hors classe, adjoint au chef du bureau de la sécurité et de la maintenance des bâtiments à la direction des affaires financières, sociales et logistiques, sous-direction de la logistique et du patrimoine.
- Mme Mathon (Dominique), attachée d'administration de l'État hors classe, cheffe du bureau des moyens logistiques à la direction des affaires financières, sociales et logistiques, sous-direction de la logistique et du patrimoine.
- M. Mérenne (Sylvain), administrateur civil hors classe, adjoint à la sous-directrice, direction des affaires juridiques, sous-direction du droit de l'administration, de la concurrence et des procédures juridiques européennes.

Article 2

Le directeur des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 12 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires juridiques,
J. MAIA

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 3 avril 2017 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 88-II;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié, relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier;

Sur la proposition de la chef du service du contrôle général économique et financier et de la directrice du budget,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Bernard BACHELLERIE, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté auprès du directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de l'assister dans ses fonctions de contrôle budgétaire, à compter du 10 avril 2017.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 3 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
H. CROCQUEVIELLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Décision du 20 avril 2017 portant affectation à la mission « Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public » du contrôle général économique et financier

La chef du contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;
Vu l'arrêté du 26 mars 1999 portant création d'une mission d'observation des conditions d'emploi et de rémunération dans les organismes publics, modifié par l'arrêté du 3 février 2005, ensemble l'arrêté du 24 mai 2005 relatif à la dénomination et aux attributions d'une mission du service du contrôle général économique et financier,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Françoise ABATE-GRANET, administratrice civile hors classe, est affectée à la mission « Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public » du contrôle général économique et financier, à compter du 18 avril 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 20 avril 2017.

*La chef du service
du contrôle général économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom Bretagne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 15 février 2017 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé
de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2012 fixant la liste des diplômes des écoles nationales supérieures des télécommunications décernés par le ministre en charge des communications électroniques ;

Vu l'arrêté du 25 février 2013 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'avis émis par le jury des études de la formation d'ingénieurs de Télécom Bretagne,

Arrête :

Article 1^{er}

Le titre d'ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2016

M. Abdallah (Husseïn).
M. Abdelghani (Morsi).
M. Abdessadak (Mohamed Amine).
M. Abi Nader (Clément, Jad).
M. Aillaud (Arnaud).
M. Aitelamine (Khalid).
M. Alami (Réda).
Mme Allam (Fatima-Azzahrae).
M. Almaaoui (Wassim).
M. Aloui (Nebras).
M. Amane (Othmane).
M. Amara (Hazem).
M. Amehoum (Koffi Régis).
M. Andriamihamina-Radaody (Haga).
M. Andrin (Gabriel).
M. Ansel (Guillaume).
M. Asselin de Williencourt (Grégoire).
M. Attolodé (Vincent, Louis, Roi).
M. Audoin (Guillaume).
Mme Ayari (Rim).
M. Aygalinc (Gabriel).
Mme Azzaoui (Assia).
M. Bahida (Youssef).
M. Barel (Martin, Mattéo).

M. Barrera Cervantes (Fernando).
M. Beaudouin (Charles, Marcel, Yvan).
M. Bellamine (Abdelhak).
M. Benhoumich (Younes).
M. Benhoussa (Wassim).
M. Bertin (Thomas).
M. Biaz (Mohamed).
M. Blaye (Nicolas).
M. Boissonnat (Luc, Etienne).
M. Bolanos (Simon).
M. Bonguet (Edouard).
M. Bonnafoux (Luc, Marie, Noël).
M. Bouhmidi (Tarik).
Mme Boukhana (Mélinda).
M. Bouraoui (Mohamed Abbas).
M. Bourgeois (Kévin).
M. Bourgeolet (Florian).
M. Boutaka (Mehdi).
M. Boutié (Sylvain, Yannick).
M. Boutmir (Abdelilah).
M. Boyrivent (Florian).
Mme Brouzes (Chloé).
M. Brzeski (Rafał, Roman).
M. Carde (Corto).
Mme Caroff (Anne-Gabrielle, Marie-Estelle).
M. Castel (Arnaud, Pierre, Daniel).
M. Cauhapé (Raphaël).
Mme Chaari (Najla).
M. Chaieb (Hassen).
M. Chekaoui (Redouane).
Mme Chen (Haoyue).
Mme Chen (Lu).
Mme Chen (Yiqiao).
M. Chen (Zelong).
M. Colombier (Kevin).
Mme Cribier-Delalande (Perrine).
M. Cuenca (Fabien).
M. Czarnecki (Philippe).
M. Dąbkiewicz (Jacek Tomasz).
M. Dehbi Alaoui (Bechir).
M. Denormandie (Godefroy).
Mme Descollonges (Laurène, Jeanne, Madeleine).
M. Deville (Antonin).
M. Diaby (Mohamed Seyti).
M. Diallo (Thierno Abdoulaye).
M. Dias Ribeiro Leite (David).
Mme Doan (Uyen Phuong).
M. Duhautois (Brice, Jonathan).
M. Dusson (Samuel, Jean).
M. El Alami (Soufiane).

M. El Azhari (Oussama).
M. El Hadi (El Mehdi).
M. El Hassnaoui (Zakaria).
M. El Kassmi (Abdelhak).
M. Elouafiq (Ismail).
M. Favé (Nicolas).
M. Ferri (Jean-Baptiste).
M. Figea (Léo).
M. Fourcade (François).
M. Gavrilouk (Oleg).
Mme Ghesquière (Astrid, Laurence, Sophie).
M. Goris (Jérémy).
M. Gresset (Frédéric, Pierre, Hugues).
Mme Griffon (Bérengère).
Mme Gueye (Aïssatou).
Mme He (Mina).
M. Heidmann (Thomas).
M. Henry (Clément).
M. Hillion (Colas).
M. Hugonnet (Baptiste, François, Jean).
M. Huo (Zejin).
M. Jacquart (Thibault).
M. Janvier (Thibault).
M. Jasek (Przemysław).
Mme Jin (Zhichuan).
M. Kacou (Marc Emmanuel Vivien-Marie Wozan).
M. Kammoun (Mohamed).
M. Kanté (Souleymane Cheick).
M. Kaou (Abdoullah).
M. Karkouri (Jabrane).
Mme Kdous (Sonia).
M. Ketevi (Folly Serge-Maurice).
M. Khadraoui (Said).
M. Khair (Abd-Elhadi).
Mme Khedhiri (Meriam).
M. Konate (Antonin).
M. Koplín (Eric, Lionel).
M. Koraibi (Mohamed Amine).
M. Lachaal (Adnane).
M. Lafont (Grégoire, Jacques, Robert).
Mme Lahbabi (Samia).
M. Lajeanne (Loïc, Michel, Léon).
M. Lallement (Quentin).
M. Laplane (Etienne, Nicolas, Marie, Philippe).
M. Lasserre (Maxime).
M. Le Coguiec (Frédéric).
Mme Le Palabe (Julie, Marie).
M. Le Put (Vincent).
M. Le Rolland (Michel, André, Jean).
Mme Lecoeuche (Laure, Anne, Marie).

M. Lélias (Ludovic).
M. Leost (Quentin).
M. Leroy (Antoine, André).
M. Li (Dengke).
M. Loma Montoya (Andrés Sebastián).
M. Ludinard (Guillaume).
M. Malaguti (Rodolphe).
M. Manoury (Alexandre).
M. Mao (Wenwu).
M. Mascré (Valentin).
M. Masoni (Christophe).
M. Meillerais (Romain).
Mme Mesloub (Sarah, Marie-Kerguelen, Kahina).
Mme Messaoudi (Hind).
Mme Mikou (Dounia).
Mme Miraoui (Mariam).
M. Morin (Cédric).
Mme Mouldi (Hajer).
M. Mzoughi (Rami).
Mme Nafouki (Chiraz).
M. Nakous (Abdellah).
M. Ndiaye (Jean Baptiste).
M. Nejjar (Oussama).
M. Neuillet (Arthur, Sébastien).
Mme Ngo (Virginie, Anne-Laure).
Mme Nguyen (Thi Nguyet).
M. Nguyen (Olivier).
M. Nguyen (Thanh Huy).
M. Nicollet (Robin).
M. Ninet (Tristan).
Mme Noubair (Sofia).
M. N'Zi (Ehoussou Emmanuel).
Mme Oueslati (Cyrine).
M. Pan (Jianfei).
M. Panthu (Jérôme).
Mme Parfenii (Mihaela).
M. Pascault (Alexandre).
Mme Peng (Kun).
M. Peng (Yuancheng).
M. Piatte (Cyrille).
M. Piquet (Pierre-Alban).
M. Piraux (Guilain, Michel, Eugène).
M. Piriz (Francisco).
M. Pocry (Pierre-Elisée).
M. Raynal (Damien).
M. Rohmat (El Moundir).
M. Rougui (Yasser).
Mme Roukhami (Fatima Zahrae).
M. Sánchez De La Rosa (Rubén).
M. Selvachandran (Kogulan).

M. Semma (Amine).
Mme Soufaih (Imane).
Mme Spieth (Célia, Kartika).
M. Strock (Romain).
M. Szlifierski (Nicolas).
M. Szwangruber (Wojciech).
M. Tafasca (Samy).
M. Tellat (Wael).
M. Thieu (Huu Trung).
M. Tollenaere (Nicolas, Simon, Ludovic).
Mme Trégouët (Marie-Cécile).
M. Usdin (Matthew).
M. Van Regemorter (Louis, Bertrand, Georges, Luc).
Mme Vandermeersch (Chloé).
M. Veillard Garoz (Loïc).
M. Vermeulen (Kevin).
M. Villette (Guillaume, Jacques, Pascal, Christophe).
M. Viossat (Fabien, Bernard, Cédric).
Mme Voskanian (Annie).
Mme Wang (Shuting).
Mme Wang (Jue).
M. Zakhia Douaihy (Ziad).
Mme Zhao (Quancheng).

Au titre de la promotion 2015

Mme Germain (Eloïse, Marie, Victoire, Jade).
M. Hayot (Maxime).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 15 février 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom Bretagne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 15 février 2017 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom, spécialité réseaux et télécommunications, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Bretagne

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2012 fixant la liste des diplômes des écoles nationales supérieures des télécommunications décernés par le ministre en charge des communications électroniques ;

Vu l'arrêté du 25 février 2013 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'avis émis par le jury des études de la formation d'ingénieurs de Télécom Bretagne,

Arrête :

Article 1^{er}

Le titre d'ingénieur de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom, spécialité réseaux et télécommunications, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Bretagne, est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2016

M. Azenkde (Redouane).
M. Bachelet (Florian).
M. Bili-Prodhomme (Jordan).
M. Bourdit (Alexandre, Jérémy).
M. Cagnet (Hervé).
M. Conca (Geoffrey).
M. Corbel (Romuald).
M. Delvallée (Loïc, Daniel).
M. Dumoulin (Jean-Baptiste).
M. Emprou (Pierre).
M. Fayard (Josselin).
M. Feunteun (Glenn).
M. Gayral (Yann).
M. Govignon (Louis, Paul, Jacques).
M. Grosbois (Benjamin).
M. Irlinger (Robin-Olivier).
M. Jouannet (Damien).
Mme Kandji (Sokhna, Mariama, Bousso, Dramé).
M. Lautrédou (Kévin).
M. Le Labousse (Tristan).
M. Le Monnier (Arthur).
M. Le Pottier (Alexis).
M. Lechguer (Marwane).

M. Levavasseur (Alexandre, Maxime, Brice).
M. Levavasseur (Zacharie).
M. Lucet (Yannick).
M. Mariotti (François).
M. Martinez (Rodolphe).
Mme Ollivier (Marianne).
M. Orioux (Stéphane).
M. Otvás (Pierre-Edouard).
M. Peden (Loïc).
M. Pouliquen (Gabriel).
M. Prost (Melvin).
M. Quéré (Antoine).
M. Rilba (Sébastien).
M. Saadaoui (Ryadh).
Mme Samarou (Sophia).
M. Sauvain (Paul, René, Pierre).
M. Thomas (Quentin).
M. Trutt (Hervé).
M. Veillard (Tom).
M. Zerr (Kévin).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom, spécialité réseaux et télécommunications, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Bretagne, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 15 février 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom Bretagne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 23 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire**

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;
Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment son article 4 (3°),

Décide:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentants de l'État, à compter du 1^{er} janvier 2017:

Au titre du ministre chargé de l'industrie

En tant que titulaire:

M. Appréderisse (Pascal), directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne.

En tant que suppléant:

M. Avrillier (Jean-Baptiste), chef du Pôle entreprises, économie, emploi de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire.

Article 2

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements choisis à parité au sein des régions Bretagne et Pays de la Loire et impliquées dans les activités de l'école, sur proposition de leur exécutif:

Conseil régional des Pays de la Loire

En tant que titulaire:

Mme Houël (Stéphanie).

En tant que suppléant:

M. Jeanneteau (Paul).

Rennes Métropole

En tant que titulaire:

Mme Pellerin(Isabelle).

Conseil régional de Bretagne

En tant que titulaire:

M. Pouliquen (Bernard).

Brest Métropole

En tant que titulaire :

M. Karleskind (Pierre).

En tant que suppléant :

M. Pellicano (Fortuné).

Nantes Métropole

En tant que titulaire :

M. Affilé (Bernard).

En tant que suppléant :

M. Allard (Gérard).

Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire

En tant que titulaire :

Mme Lestien (Françoise).

En tant que suppléant :

M. Hervy (Franck).

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 23 février 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom Bretagne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 27 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment son article 4 (3°),

Décide:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentants de l'État, à compter du 1^{er} janvier 2017:

Au titre du ministre chargé des communications électroniques

En tant que titulaire:

M. Caquot (Emmanuel), chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

En tant que suppléant:

M. Théry (Vincent), adjoint au chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Mme Mairesse (Marie-Pierre), professeure des universités et conseillère d'établissement et de site à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

Sur proposition du ministre chargé de la recherche

Mme Guérin-Lassous (Isabelle), professeure des universités à l'université Claude Bernard Lyon 1.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 27 février 2017.

Pour le ministre et par délégation :

Le vice-président

*du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*

L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom Bretagne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 8 mars 2017 portant nomination des membres du conseil d'école
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment son article 4 (3°),

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentants de l'État, à compter du 7 mars 2017 :

Sur proposition du ministre chargé du budget

En tant que titulaire :

M. de Boisdeffre (Christian), administrateur général des finances publiques, direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique.

En tant que suppléant :

M. Labayen (Jacky), administrateur des finances publiques, direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 8 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :

Le vice-président

*du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*

L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom ParisTech

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 28 février 2017 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé
de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom**

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3 et D.642-1 ;
Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;
Vu l'arrêté du 14 mars 2012 modifié fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre en charge des communications électroniques ;
Vu l'arrêté du 25 février 2013 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;
Vu l'avis du jury des études de la formation d'ingénieurs de Télécom ParisTech,

Arrête :

Article 1^{er}

Le titre d'ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2016

M. Abbes (Ahmad).
M. Abdessalem (Firas).
M. Ainsa (Mathieu).
M. Akoury (Charbel).
M. Akrouf (Mohamed).
Mme Al-Ghossein (Marie).
M. Andrade Motta Sarlo (Artur).
M. Arnault (Alexandre, Bernard).
M. Au (Willy Man Soon).
M. Auffret (Damien, Joseph).
M. Bär (Marc-André).
M. Barril (Eliot).
M. Bashshour (Pierre).
M. Ben Feki (Amjed).
Mme Benrhouma (Linda).
M. Bielski (Maciej).
M. Boneff (Philippe).
M. Bonnetain (Xavier).
M. Bontemps (Benjamin).
M. Bordone Molini (Andrea).
Mme Borschneck (Amélie).
M. Boulet (Timothée, Frédéric, Alix).
M. Caldas de Souza de Oliveira (Filipe).
M. Catala (Paul, Jonathan).
Mme Chang (Kaiwen).

Mme Chebaro (Maha).
Mme Chen (Di).
M. Chen (Jie).
Mme Chen (Qi).
M. Chen (Xiaoxiao).
M. Chikhaoui (Aïmen).
M. Chinchilla (Raphael).
M. Ciesla (Jan Michal).
M. Claude (Lucas, Simon).
M. Cochevelou (François).
M. Combe (Théo).
Mme Comte (Céline, Marie).
M. Courrèges (Tanguy).
M. Cozzi (Emanuele).
M. Cupertino (Francesco).
M. Dabbabi (Zayani).
M. Dallon (Antoine).
M. Dandachi (Mohamad).
M. D'Aversa (Bryan, Grégory).
M. David (Lorenzo).
M. De Laitre (Benoît).
M. Debbichi (Safwen).
M. Delove (Alexandre).
M. Delzant (Martin).
Mme Deng (Xiao).
M. Deschard (Charles).
M. Di Chiara (Francesco).
M. Diallo (Mamadou Oury, Oury).
M. Diep (Chi-Kien).
Mme Ding (Chantal).
M. Dinh (Quang-Huy).
Mme Djamen Nya (Reine, Sophie).
M. Dolgin (Nicolas, Paul).
M. Dong (Shuyu).
Mme Du (Chenxi).
M. Durando (Dario).
M. Duvillier (Hugues).
M. Engelmann (Felix Theodor).
M. Escudero (Louis, Clément).
M. Espinet (Francois, Emile).
M. Fahed (Julien).
M. Ferret (Johan).
M. Fosso kenne (Thierry).
M. François (Arthur).
M. Galland (Pierre).
M. Gan (Xiangyang).
Mme Gattoni (Lucia).
M. Genty (Eymeric).
M. Ghattas (Elias).
M. Ghorayeb (Ghadi).

Mme Gilain (Agathe, Louise).
M. Gouvine (Gabriel, Henri).
M. Gris (Guillaume, Vincent).
M. Guo (Qiang).
M. Guo (Xinghan).
M. Guo (Yuhan).
M. Hagège (Jérôme).
M. Henrotte (Charles, Hervé).
Mme Herzog (Charlotte).
M. Hichri (Hassen).
M. Hoang-Xuan (Hung).
M. Hoteit (Samer).
Mme Hu (Yuqi).
M. Hu (Zhongwei).
Mme Huang (Yingpo).
M. Jeckle (Daniel Maximilian).
M. Joubran (Elias).
M. Kalca (Artiol).
M. Kamal (Mohamad).
M. Khrouf (Hassen).
M. Kotaba (Radoslaw).
M. Kourta (Sami, Maxime).
M. Krivonogov (Andrey).
Mme Lavaud (Eléonore, Marie).
M. Le (Nguyen Hao Hiep).
M. Lefloch (Yves - Marie, François).
M. Lentgen (Romain).
M. Leone (Quentin).
M. Lestrelin (Clément).
M. Li (Qian).
M. Li (Xianglei).
M. Lo (Ibrahima).
M. Lorin de Reure (Pierre).
M. Lucquin (Victor).
M. Ma (Rui).
M. Maci (Samuele).
Mme Macur (Chloé, Pénélope).
M. Manès (Valentin, Jean-Marie).
M. Mao (Xiaofei).
M. Masseran (Eric, Michel).
M. Maziad (Mahmoud).
Mme Mejri (Nour).
M. Menduni (Alessandro).
M. Mensch (Arthur).
M. Meston (Cédric).
M. Mezzi (Anouar).
M. Miech (Antoine).
M. Mifsud (Edouard, Vincent).
Mme Milliet de Faverges (Marie).
Mme Monthe Nzuguem (Leticia Armel).

Mme Moreira Zorello (Ligia Maria).
M. Mourtada (Ismail).
Mme Moutte (Amandine, Janine, Geneviève, Marie).
M. Murena (Pierre-Alexandre).
M. Nabhan (Jacques).
Mme Nahmani (Muriel, Esther, Elise).
M. Nehme (Jad).
M. Nguimfack (William).
M. Nguyen (Hoang Minh-Tri).
M. Nguyen (Huynh Duy-Hung).
M. Nguyen (Ngoc Chau-Sang).
M. Nguyen (Trong-Khoa).
M. Pan (Wei).
M. Pham (Truong-An).
M. Philip (Julien, Olivier).
M. Picard (Mayeul).
M. Raboun (Amine).
M. Raveloson (Andriamiotisoa, Faniry).
M. Rekik (Mohamed Amine).
M. Remis (Florent, Luc).
M. Renard--Lavaud (Lélio).
Mme Rondi (Agnese).
Mme Rossi (Mélissa, Marie, Valentine).
M. Roth (Antoine).
M. Roux (Alexandre, Jean-Pierre).
Mme Sallem (Rim).
M. Samain (Sébastien).
M. Sardara (Mauro).
M. Sarkis (William).
M. Schena (Sergio).
Mme Scoponi (Federica Maria).
M. Siatou (Romary).
M. Sid (Ali).
M. Sissoko (Cheick Mahady).
M. Soldano (Pasquale).
M. Sun (Yushan).
M. Tarasiuk (Orest).
M. Tarchichi (Julien).
M. Tastevin (Nicolas).
M. Thoumieu (Pierre-Alexis, Bruno).
M. Tian (Qianli).
M. Tiannot (Camille).
M. Totaro (Raffaele).
Mme Tran (Quynh-Nhu).
M. Truong (Thai-Chau).
M. Vallet (Paul).
M. Vu (Hong Anh).
Mme Wang (Biyun).
Mme Wei (Wenjia).
M. Weiss (Michaël).

Mme Wu (Xiao).
Mme Xu (Jin).
M. Yogananthan (Devan).
Mme Zago (Giulia).
Mme Zelfani (Mariem).
Mme Zouabi (Raoua).

Au titre de la promotion 2015

M. Achard (Bastien).
M. Allègre (Matthieu, Augustin).
M. Arbisa (Maxime, Yves).
M. Ayadi (Wadie).
Mme Bakir (Myriam).
M. Besbes (Ahmed).
M. Blanchet (Aymeric, Marie).
M. Bonanno (Stéphane, Alfred).
M. Borne--pons (Hugo, Elie).
Mme Bost (Lisa, Marie).
M. Boudet (Matthieu, André).
M. Braden (Kjell).
Mme Breton (Lucie-Anna).
M. Brooks (Daniel, Alexandre).
M. Bueno Figueiredo de Paula (Vítor).
M. Buffet (Matthieu, Simon).
M. Camara (Issa).
Mme Cheng (Yu Ling, Elisa).
M. Chevalier (Mathieu, José).
Mme Cohen (Stéphanie, Aimée).
M. Congard (Clément, Florian).
M. Croze (Romain).
M. Daubresse (Nicolas).
M. de Sainte Agathe (Pierre, Marie).
M. Deberdt (Guillaume, Mayeul).
M. Diaz (Théophile, Daniel).
M. Fadel (Yuri).
M. Feignon (Nicolas).
M. Ferrie (Baptiste, Louis).
M. Fourati (Sami).
M. Francis (Danny).
M. Friburger (Thibault, Emmanuel).
Mme Gharbi (Wiem).
Mme Giraud (Bénédicte, Marie).
M. Goester (Nicolas, Henri).
Mme Gosselin (Alice, Blanche).
M. Gotchac (Nicolas, Claude).
M. Groscot (Raphaël).
M. Guedou (Thibaut, Alexis).
M. Haddad (Jérémy, Meyer).
M. Hamaide (Grégoire, Pierre).
M. Huang (Yixin).

M. Husson (Antoine, Stéphane).
M. Jarry (Viktor, François).
M. Kanmogne Chatchueng (Joffrey, Thibaut).
Mme Keribin (Muriel, Anne).
M. Labiadh (Marouene).
M. Le (Minh-Quoc).
Mme Lelong (Agathe, Josepha).
M. Leloup (Léonard, Gérard).
M. Li (Jia).
M. Lorieul (Titouan, Loik).
M. Louiba (Sofiane).
M. Marcellin (Jean-Baptiste, Joannes).
M. Martin (Simon, Louis).
M. Messenger (Antoine, André).
M. Moury (Charles, Jean).
Mme Nanakasse (Fatoumata).
M. Ormezzano (Thomas, Luc).
M. Ouaki (Arthur, Nathan).
M. Oulhaj (Mohamed, Ali).
M. Paillot (Guillaume, Thierry).
M. Petkantchin (Ivaylo).
M. Potiez--Gali (Hadrien).
M. Quénée (Emile, Pierre).
M. Raimundo (Félix, Merlin).
M. Rainer (Gilles, Christian).
Mme Ranaivoson (Cynthia, Holiniaina).
M. Ribault (Alnour, Camille).
M. Rousseau (Thomas, Guillaume).
Mme Rozes (Emilie, Liliane).
M. Samhat (Hussein).
M. Sayag (Jérémy, Louis).
M. Seignol (Édouard, Alexandre).
M. Soulé (Guillaume, Pierre).
M. Tassinari (Olivier, Julien).
M. Timofti (Vincent).
Mme Torrents (Alexandrine, Cécilie).
Mme Valiollah Pour Amiri (Valeh).
M. Vallet (Hugo, Alain).
M. Wulfman (Pierre-Emmanuel).
M. Yang (Dominique).
M. Zakharenko (Sergey).
M. Zarrouk (Skander).
M. Zhang (Shuai).

Au titre de la promotion 2014

M. Belhadj (Mehdi).
Mme Bellavoine (Claire, Marie).
M. Blateyron (Rémi, Jacques).
M. Bonguet (Adrien).
M. Bonnet (Lucas, René).

M. Coppey (Louis, René).
M. Griveau (Théophile, Louis).
Mme Guillet-Groboillot (Adèle, Thérèse).
M. Jebril (Khalil).
M. Le Chenadec (Guillaume, Philippe).
M. Mami (Mohamed-Hassen).
M. Sakji (Mehdi).
M. Vélon (Romain).
M. Vidal (Pierre, Nicolas).
M. Zakaria (Abdelhamid).

Au titre de la promotion 2013

M. Cousin (Alexandre).
M. Halley (Alexandre, Maurice).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de Télécom ParisTech sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 28 février 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
Par empêchement de l'ingénieur général des mines :
Le chef de la Mission de tutelle des écoles,
J. SCHWARTZENTRUBER

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom Lille 1

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 13 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai**

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, notamment son article 4 (3°),

Décide:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, en qualité de représentants de l'Etat, à compter du 1^{er} janvier 2017:

Au titre du ministre chargé de l'industrie

En tant que titulaire:

M. Bénévise (Jean-François), directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France.

En tant que suppléant:

M. Coudert (Christophe), chef du Pôle entreprises, économie, emploi de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France.

Article 2

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, en qualité de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements où sont situées les implantations principales de l'école, sur proposition de leur exécutif:

Conseil régional des Hauts-de-France

En tant que titulaire:

M. Fontaine (Jean-Paul).

Communauté d'Agglomération du Douaisis

En tant que titulaire:

M. Chéreau (Frédéric).

En tant que suppléant:

M. Vandewoestyne (Martial).

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 13 février 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom Lille 1

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 16 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai**

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, notamment son article 4 (3°),

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, en qualité de représentants de l'Etat, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Au titre du ministre chargé des communications électroniques

En tant que titulaire :

Mme Campana (Mireille), ingénieure générale des mines au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

En tant que suppléant :

M. Caquot (Emmanuel), chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Article 2

Sont nommés membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, en qualité de représentant des collectivités territoriales ou de leurs groupements où sont situées les implantations principales de l'école, sur proposition de leur exécutif :

Métropole Européenne de Lille

En tant que titulaire :

M. Oural (Akim), conseiller métropolitain délégué au schéma d'aménagement numérique et nouvelles technologies - filières « Technologies de l'information et de la communication » Lille's French Tech.

En tant que suppléant :

M. Hibon (André), conseiller métropolitain.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 16 février 2017.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom Lille 1

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 8 mars 2017 portant nomination des membres du conseil d'école
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, notamment son article 4 (3°),

Décide:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, en qualité de représentants de l'État, à compter du 7 mars 2017:

*Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur
et du ministre chargé de la recherche*

M. Paul-Duval (Patrick), chargé de mission développement durable et efficacité énergétique dans le secteur énergie, développement durable, chimie et procédés à la direction de la recherche et de l'innovation.

Sur proposition du ministre chargé du budget

En tant que titulaire:

Mme Muller (Nadine), administratrice des finances publiques à la direction régionale des finances publique des Hauts-de-France et du département du Nord.

En tant que suppléante:

Mme Isenbrandt (Marie-Pierre), inspectrice divisionnaire des finances publiques à la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 8 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 16 mars 2017 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris-VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech) ;

Vu l'arrêté du 30 juin 1992 modifié portant création d'un Institut supérieur des techniques en charge des formations d'ingénieurs sous statut salarié à l'École nationale supérieure des mines de Paris ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu la liste dressée par le jury de fin d'études de l'Institut supérieur des techniques dans sa séance du 4 octobre 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris-VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE, est attribué aux élèves de formation initiale sous statut d'apprenti (promotion 2013-2016) désignés ci-après :

M. Juillac (Louis).

Mme Mounzeo (Ange Gloria).

Article 2

L'attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris-VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 16 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
Par empêchement de l'ingénieur général des mines :
Le chef de la Mission de tutelle des écoles,
J. SCHWARTZENTRUBER

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 20 mars 2017 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2013 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Rousseau (Luc), vice-président du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, est renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en tant que représentant de l'Etat, au titre du ministre chargé de l'industrie.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 20 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 27 mars 2017 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines de Paris – Cycle ingénieurs civils**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech) ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 1997 modifié relatif aux conditions de recrutement, d'études et de délivrance des diplômes applicables aux élèves de formation initiale de l'École nationale supérieure des mines de Paris ;

Vu l'arrêté du 25 février 2013 fixant la liste des établissements habilités à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu les décisions des 25 mars 2013, 19 mars 2014, 28 janvier 2015, 10 juillet 2015 et 7 juillet 2016, portant nomination d'élèves titulaires de deuxième et troisième année de l'École nationale supérieure des mines de Paris ;

Vu les listes de sortie dressées par le comité des études en ses séances des 30 juin 2016, 7 juillet 2016, 29 septembre 2016, 15 décembre 2016 et 9 mars 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, cycle ingénieurs civils, est attribué avec les mentions suivantes aux élèves de l'École nationale supérieure des mines de Paris sortis de l'école en 2016, désignés ci-après par ordre alphabétique :

Mention Excellent

M. Abergel (Thibaut, Julien).
M. Blondel (Matthieu).
M. Callies (Etienne, Marie, Pascal).
M. Da Silva Pina (Joao, Miguel).
M. Debenedetti (Florent, Jean, Maxence).
M. Delhomme (Antoine, Paul, Marie).
M. Denoux (Matthieu, Christian, Daniel).
M. Déporte (Maxime, Boris, Joseph).
Mme Duquenne (Louise, Aline, Sophie, Corneille).
M. Fabre (Guillaume, Gabriel, Henri).
M. Garnier (Simon, François, Xavier).
Mme Guinaudeau (Audrey, Marie, Laurence).
M. Jacquot (Grégoire, Victor, Robert).
M. Jehanno (Paul, Ambroise).
M. Khlif (Anis).
M. Lajouanie (Antoine, Eric).
M. Le Gall (Yann, Claude, Hugues).
Mme Lenglet (Fanny, Gabrielle).
M. Maheux (Etienne, Pierre, Julien).

M. Marneffe (Pierre, Louis, Philippe).
M. Masson (Charles-Philippe).
M. Paugam (Axel).
M. Péliou (Cyprien, Louis).
Mme Placko (Anne-Laure, Charlotte, Françoise).
M. Proux (Evan, Jérémie).
M. Saad (Tarek).
Mme Saliba (Rouba).
Mme Thieu (Anh Thao).
M. Thodoroff (Basile, Cyril, Thierry).
M. Truong (Sylvain).
M. Vespa (Pierrick, Fabien).

Mention Très Bien

M. Akiki (Roland).
M. Barrau (Julien, Nicolas, Gaëtan).
M. Cardin (Thibaut, Sébastien).
M. Chapelier (Daphné, Claire, Aurore).
M. Courdier (Evann, Pierre, Guy).
M. de la Vaissière de Lavergne (Adrien, Guy, Louis, Pierre).
M. Dumy (Gabriel, Philippe, Patrick).
M. Fluteau (Timothée, André, Alexandre).
M. Forget (Thibault, Claude, Jean).
M. Goupil (Renan, Raphaël, Laurent).
Mme Lahiani (Amal).
M. Lampe (Gil, Hermès).
M. Letainturier (Paul, Raymond, Bernard).
M. Martin-Monier (Louis, Marie, Philippe).
M. Pereira (Mike, Manuel).
M. Quertamp (Alexandre, Daniel, Eric).
M. Salman (Dany).
M. Thomas (Valentin, Patrick, Marie).
M. Thomas (Maxime, Pierre, Jean).
M. Varvoux (Guillaume, Laurent, Maurice).
M. Villeroy de Galhau (Léopold, Frédéric, Marie).
M. Villet (Vientcent, Didier, Hubert).
M. Waldburger (Guillaume, Jean, Marie).

Mention Bien

M. Barberi (Paul, Italo, Claude).
M. Behaghel (Vianney, Marie, Joseph).
M. Benedetti (Pierre, Henri, Jean).
M. Bensadoun (Mikaël, Denis, François, René, Isaac).
M. Brehon (Thomas, Jean, Henri).
M. de Lavenne de Choulot de Chabaud La Tour (Aymeri, Olivier, Marie).
M. Debarre (Thomas, Jean).
M. Diallo (Cheikh-Anta, Adams).
Mme Doumergue (Maud, Jeanne, Andrée).
M. Ernoult (Maxime, Grégory).
Mme Faure (Maeva, Marine, Joan).

Mme Fayos Herrera (Maria).
M. Fernandes Hachich (André).
M. Foucault (Charles, Louis, Joseph).
Mme Gabriel (Alice, Delphine, Maud).
M. Guitton (Louis, Antoine, Marie).
M. Hennion (Quentin, Paul, Henri).
Mme Jackson (Céline, Charlotte).
Mme Kocher (Florence, Marie, Louise).
M. Lacourt (Laurent).
M. Le Floch (Paul, Claude, Henri).
Mme Le Flour (Lauriane, Marie).
M. Leibovici (Daniel, Victor).
M. Lewertowski-Blanche (Lucien, Maurice).
M. Lochmann(Hugo, Arsène).
M. Loubeyre (Thomas, Philippe, Henri, Joseph).
Mme Mazurier (Marie).
M. Menardo-Michaut (Benoist, Pierre-Marie).
M. Milles (Valentin, Pierre).
M. Salvy (Pierre, Guy, Rémy).
M. Soumanou (Adéchinan, Olatoundé, Moubarak).
Mme Tempelaere (Isabelle, Hélène, Erika).
Mme Verchere (Léna, Rebecca).
Mme Wu (Aurélie).
M. Yakoubi (Wahbi).

Mention Assez Bien

Mme Arousseau (Victoire, Brice, Priscilla, Sophie, Marie).
M. Bennani (Mahmoud).
M. Boussoufi (Fakhreddine).
M. Colle (Denis, Michel, Gabriel, Marie).
M. D'Hebrail (Aubin, Xavier, Marie, Mayeul).
M. D'Espagne (Louis, Henry, Robert, Marie).
Mme Dupont de Dinechin (Victoire, Marie, Christine, Elisabeth).
M. El Hachem (Charbel).
Mme Faure (Virginie, Nathalie).
Mme Golse (Clara, Pauline, Marie).
Mme Jia (Shuman).
M. Laugier (Pierre, Gilbert, Hervé).
M. Mahiou (Soufiane).
M. Michel-Gentilhomme (Renan, Guy, Marie).
M. Minvielle (Clément, Joseph, François, Marie).
Mme Piganeau (Domitille, Anne-Laure, Marie).
M. Poul'nais (Roch, Louis, Marie).
M. Qiu (Wenxiang).
M. Seine (Florent, Sébastien, Anthony).
M. Sergent (Lionel, Pierre, Henri).
M. Thomas (Simon, Paul, René, Marie).

Mention Passable

M. Benchaouine (Alexandre, Nour).
Mme Caruel (Viviane, Emilie, Audrey).
M. Chabriac (Nicolas, Laurent, Pierre-Louis).
M. Estienne (Antoine, Ferdinand, Marie).
M. Fiot (Aurélien).
M. Karpiv (Volodymyr).
M. Li (Jing).
M. Mazzawi (Ziad).
M. Oulhaj (Saad).
M. Schneider-Maunoury (Guillaume, André, Marie).
Mme Williamson (Léonie, Marie, Gwënola).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 27 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie, et des technologies :
Par empêchement de l'ingénieur général des mines :
Le chef de la Mission de tutelle des écoles,
J. SCHWARTZENTRUBER

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 3 avril 2017 portant nomination d'une directrice adjointe
à l'École nationale supérieure des mines de Paris**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech), notamment son article 14;

Sur proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Lagneau (Catherine), ingénieure en chef des mines, est nommée directrice adjointe à l'École nationale supérieure des mines de Paris, à compter du 9 mai 2017.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 3 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation :

Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 3 avril 2017 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 portant nomination de M. Thiériot (Jean-Louis) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris;

Sur proposition du président du conseil départemental de Seine-et-Marne,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Veau (Véronique), conseillère départementale du canton de Saint-Fargeau-Ponthierry (77), est nommée membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en remplacement de M. Thiériot (Jean-Louis), pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation :

Le vice-président

*du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*

L. ROUSSEAU

Ministère de l'économie et des finances

Directrice de la publication

Isabelle BRAUN-LEMAIRE, secrétaire général des ministères économiques et financiers

ISSN 2427-9498

Réalisation

SG – Bureau documentation et archives (SEP2D)

Centre de documentation économie finances (CEDEF)

12, place du Bataillon du Pacifique, 75572 Paris Cedex 12

Tél. : 01 53 18 72 00 – Courriel : cedef@finances.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

